

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ANNE 1962

376

/PR/MAC

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA COOPERATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la constitution de la République du Dahomey,  
 VU la loi n° 59-16/A.L.D. du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre ;  
 VU le décret n° 135/PR/MAC du 16 Mars 1962 portant nomination de Mr. MOULON Max, Ingénieur en Chef 3ème échelon des Services Agricoles, Conseiller Technique du Département Ministériel de l'Agriculture et de la Coopération ;  
 SUR la proposition du Ministre de l'Agriculture et de la Coopération ;

Le Conseil des Ministres entendu

SECRET

ARTICLE unique .- Est et demeure rapporté pour compter du 1er Septembre 1962 le décret n° 135/PR/MAC, du 16 Mars 1962, portant nomination de Mr. MOULON Max, en qualité de Conseiller Technique du Département ministériel de l'Agriculture et de la Coopération.

PORTO-NOVO, le 5 Septembre 1962

COPIES :

- Original ..... 1
- J.O.R.D. .... 1
- PR. .... 15
- MAC ..... 1
- Ministres. .... 13
- M.F. .... 1
- Trésor ..... 1
- C.F. .... 1
- D.P. .... 2
- M.I. .... 1
- Intéressé ..... 1

*[Signature]*  
 H. M A G A

Visa du Ministre des Finances et du Travail

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Le MINISTRE de l'Agriculture et de la Coopération

*[Signature]*

Visa du Contrôleur Financier.

*[Signature]*